

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le douzième jour du mois de décembre deux mille-vingt-quatre se tenait, à 15 H 20, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

EST ABSENT :

M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 153 du Code municipal.

1.- Ouverture de la séance

Mme Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

102-12-2024

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie Intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**3.- Fournitures de services professionnels en ingénierie – plans et devis
construction d'une caserne incendie 2024-03 – acceptation soumission**

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de mandater des professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et pour d'autres services professionnels pouvant être requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 15-2023 décrétant une dépense de 315 000 \$ et un emprunt de 315 000 \$ pour les services professionnels en conception de plans et devis de construction d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une préapprobation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une préapprobation pour une aide financière avec la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant 79-09-2024 la Régie intermunicipale GEANT a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« **SEAO** »), portant le numéro d'avis N°2024-03, et ce, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie – Plans et devis construction d'une caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE 4 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 28 novembre 2024, soit:

- BPA
- Groupe conseil CHG.
- WSP.
- EXP.

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions par le comité de sélection, une soumission n'atteignant pas la note de passage, et que les trois autres ont été évalué;

CONSIDÉRANT QU'il y a un contrat d'octroyé pour les services d'architectes d'un montant de 122 790 \$ taxes nettes au règlement d'emprunt 15-2023;

103-12-2024 il est proposé par M. Dave Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration octroi le mandat 2024-03 concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie – Plans et devis construction d'une caserne au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme EXP au montant de 263 292.75\$ taxes incluses;

QUE le conseil d'administration finance la partie excédentaire au règlement d'emprunt 15-2023, soit un montant de 48 211\$, à même le surplus accumulé.

4.- Période de questions

Aucune

5.- Levée de l'assemblée

104-12-2024 Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 15h31.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente